



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 JUIN 2026

2026 / 04 / 02

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 04
ABSENTE	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 29 MAI 2026
Date d’Affichage : 29 MAI 2026
Secrétaire de Séance : Josiane ESTRABAUD

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, ARMERO Séverine, BERBESSOU Michel, MARTIN Christophe, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, LE COZ Carole, GOMEZ-MONTERO Rachel, BAILOT Cédric, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, SÉNÉGATS David, DURAND Christian, Odile HUGONNET.

Étaient représentés :

BRIANT Jean-Michel par BERBESSOU Michel
PÉNÉLA Wilfried par FABRE Olivier
BOUMELID Sonia par ISSA Dolorès
SÉNÉGAS Sophie par Agnès MAUREL

Était absente :

FABRE Marie

OBJET : Modification de la composition des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de créer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal ;

VU la délibération du 22 Avril 2026 décidant de créer 4 commissions municipales et de désigner les membres du conseil municipal qui siègeront au sein de ces commissions ;

CONSIDERANT que suite à la démission de M. André AMALRIC et à l'installation de Mme Odile HUGONNET, il convient de modifier la composition des commissions municipales et d'intégrer Mme HUGONNET dans les commissions ;

DECIDE, après en avoir délibéré

De désigner Mme Odile HUGONNET au sein des commissions municipales citées ci-après :

- **Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, Habitat, urbanisme, foncier, ruralité, Environnement**

- **Vie locale, animations et commerces, Tourisme Activités culturelles, associations patriotiques Sécurité, médiation Communication**

Cette modification n'a pas d'incidence sur les désignations des autres membres du conseil municipal prévues par la précédente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Josiane ESTRABAUD



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication